

Maroc

BILAN COMMUN DE PAYS

La préparation de ce Bilan Commun de Pays, le troisième établi par les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies au Maroc, s'inscrit avant tout dans la dynamique de réforme caractérisant tant l'évolution des Nations Unies que celle des acteurs majeurs de la coopération pour le développement. Dans le cadre de ce processus de préparation, priorité a été donnée au dialogue, à la concertation et à la consolidation dynamique de partenariats établis avec le Royaume du Maroc, ses institutions, sa société civile, ses universitaires et ses bailleurs de fonds.

Au sein des Nations Unies, une double structure a été créée dès Janvier 2005 dans le sens d'un dialogue constructif entre représentants des Agences, Fonds et Programmes, ce dialogue s'inspirant des analyses et recommandations d'un Comité Délégué composé de chargés de programmes et autres coordonnateurs de projets. L'ensemble des défis, potentiels et priorités propres au processus de développement national ont ainsi été identifiés, analysés et évalués par une équipe chargée de consolider une analyse servant à dégager le cadre programmatique au sein duquel s'inscrira l'action des Agences, Fonds et Programmes appelés à appuyer l'effort national de développement humain.

Dans cette même logique de renforcement des partenariats et d'harmonisation des efforts, une série de consultations et ateliers thématiques ont été organisés par le Bureau du Coordonnateur Résident dans le sens d'échanges constructifs avec les partenaires gouvernementaux, les représentant de la société civile, les agences de développement et le bureau de la Banque Mondiale au Maroc. La recherche de synergies assurant une planification plus efficiente de la programmation future a, dans cette perspective, constitué une priorité essentielle à la conduite d'une démarche interactive et la nécessité d'assurer des résultats durables et adaptés à l'évolution du Royaume.

Le postulat d'un développement socio-économique durable fondé sur des efforts concomitants de croissance économique et de développement humain sous-tend aujourd'hui les efforts du Maroc, pays signataire de la Déclaration du Millénaire. Les partenaires chargés de l'élaboration du troisième Bilan Commun de Pays sont ainsi convenus de fonder leur analyse sur les valeurs exprimées par Déclaration du Millénaire, ce choix initial devant assurer à la programmation du futur les bases stratégiques et éthiques d'un progrès durable fondé sur la promotion et la protection des Droits Humains.

Afin de mieux orienter les discussions menées, au sein du Système des Nations Unies et dans le cadre du dialogue instauré avec ses partenaires majeurs, les recommandations dégagées par les analyses contenues dans les divers Rapports sur le Développement Humain ont également été prises en compte par l'Equipe du Maroc, ces analyses soulignant les postulats suivants :

1. Tout processus de développement humain durable se fonde sur un mode de gouvernement démocratique fondé sur la séparation des pouvoirs, le respect

- des minorités et la bonne gouvernance en tant que fondement du respect des droits humains ;
2. Le but de tout processus de développement doit être le respect des droits humains et non pas seulement l'éradication de la pauvreté ;
 3. La bonne gouvernance doit être le fait non seulement des institutions étatiques et du secteur public mais des autres acteurs de développement (corporations, institutions financières internationales et organisations multilatérales) ;
 4. L'usage des statistiques doit constituer l'outil de réalisation des droits de l'homme, engendrer la confiance dans les institutions et la foi dans le progrès.

Les défis majeurs tels que soulignés par les Rapports mentionnés peuvent être résumés comme suit :

1. Une bonne gouvernance, basée sur un cadre légal et institutionnel adapté, demeure l'élément essentiel, la condition *sine qua non* de tout résultat durable en matière de développement humain ;
2. Sans une pleine intégration de la dimension « genre » au processus mis en œuvre, aucune base de développement durable ne pourra être dûment consolidée;
3. La jeune population du pays (enfants, adolescents et jeunes adultes) constitue un atout déterminant méritant attention vigilante et efforts coordonnés de la part de l'ensemble des acteurs en développement ;

De 1992 à 2004, plusieurs trains de réformes ont été lancés au Maroc, dans les domaines (1) politique, (2) économique, (3) social, et (4) de la justice. Ces trains de réformes incluent (1) deux révisions constitutionnelles sous tendant l'émergence d'une alternance permise par des élections ; la promulgation de la Charte Communale, du Code de la Presse et des Lois sur les associations et sur les partis politiques. (2) La libéralisation de l'économie s'est traduite par des mesures de privatisation, de déréglementation et l'établissement de zones de libre-échange. (3) Dans le domaine social, la Charte de l'Education et de Code du Travail apparaissent comme des avancées notables, tandis que dans (4) le domaine de la Justice et des Droits Humains, la réforme judiciaire et administrative, celle du Code de la Famille et du Code Pénal ont été suivies de la création de structures facilitant l'accompagnement desdites réformes.

Malgré la volonté politique sous tendant l'élaboration des réformes, toutes inscrites dans le référentiel international, leur impact sur la vie de la population demeure peu visible. La faiblesse de leur accompagnement et l'inadéquation des mécanismes de mise en œuvre interpellent ainsi les acteurs du développement qui réclament une concrétisation tangible de ces réformes, dans le sens de l'intérêt de l'ensemble des citoyens. Les limites à la mise en œuvre efficiente desdites réformes soulignent les besoins en capacités renforcées des institutions et administrations responsables.

Les quatre « portails d'accès » au développement national retenus pour le Bilan Commun de Pays s'inscrivent donc tant dans l'esprit des conclusions établies par les Rapports sur le Développement Humain que dans une logique de suivi des réformes évoquées ci-dessus. Ils ont été identifiés sur la base des tendances reflétées par les données et indicateurs disponibles. Ces quatre « portails d'accès » sont les suivants: (1) Enfance, jeunesse et insertion, (2) Vulnérabilité du monde rural », (3) Gestion urbaine et gouvernance et (4) Sauvegarde du patrimoine. Lesdits secteurs incluent

nombre de dimensions déjà mises en lumière par les Réformes ci-dessus mentionnées et correspondent aux priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Le présent document reflète l'analyse menée conjointement par les Nations Unies et leurs partenaires. Cette analyse intègre l'approche basée sur les droits humains, et se fonde sur un examen systématique de la manière dont les droits de la personne, tels qu'inscrits dans le corps d'instruments internationaux ratifiés par le Royaume, sont – ou ne sont pas- respectés au sein des secteurs clés du BCP, par les institutions et autres acteurs chargés de leur application.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.